



VIOHALCO SA  
Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique  
0534.941.439 RPM (Bruxelles)

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Viohalco SA (la **Société**) du mardi 27 mai 2025 à 12h00 (heure belge), au siège de la Société, Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique (l'**Assemblée**).

*Ce formulaire signé doit être communiqué à la Société au plus tard le mercredi 21 mai 2025 à 17h (heure belge) de la manière suivante :*

*(1) Envoi par courrier postal*

*Viohalco SA  
Catherine Massion, sous-directrice  
Avenue Marnix 30  
1000 Bruxelles (Belgique)*

*OU*

*(2) Envoi par courrier électronique*

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à :  
[administration@viohalco.com](mailto:administration@viohalco.com)*

*Tout envoi par courrier électronique doit être signé au moyen d'une signature électronique au sens de l'article 3.10 du règlement européen 910/2014 ou d'une signature électronique qualifiée au sens de l'article 3.12 de ce règlement.*

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....

Domicile / Siège

.....

.....

Propriétaire de  actions dématérialisées (\*) de Viohalco SA  
actions nominatives (\*)  
nombre

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le mardi 27 mai 2025 à 12h00 (heure belge) au siège de la Société, Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant :(\*\*)

(\*) Veuillez biffer la mention inutile.

(\*\*) Veuillez cocher la case de votre choix.

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
- 2 Rapport du commissaire sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
- 3 Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion, et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés.
- 4 Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024 (y compris l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende brut de EUR 0,16 par action).

*Proposition de décision:* il est proposé d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024, en ce compris l'affectation du résultat y indiquée et la distribution d'un dividende brut de EUR 0,16 par action.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

- 5 Décharge aux administrateurs.

*Proposition de décision:* il est proposé d'accorder décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

- 6 Décharge au commissaire.

*Proposition de décision:* il est proposé d'accorder décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

- 7 Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur. Tous les administrateurs seront rémunérés pour leur mandat conformément à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 30 mai 2023.

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Nikolaos Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Evangelos Moustakas**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Michail Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Ippokratis Ioannis Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Jean Charles Faulx**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Thanasis Molokotos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Patrick Kron**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Marion Jenny Steiner Stassinopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Margaret Zakos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de nommer Mme **Marina Sarkisian Ochanesoglou** en tant qu'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Efthimios Christodoulou**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026; M. Christodoulou remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 7 :87 du Code belge des sociétés et des associations et par le principe 3.5 du Code belge de Gouvernance 2020. Le Conseil d'Administration n'a connaissance d'aucun élément susceptible de mettre en cause cette indépendance.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme **Kay Marie Breeden**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026; Mme Breeden remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 7 :87 du Code belge des sociétés et des associations et par

le principe 3.5 du Code belge de Gouvernance 2020. Le Conseil d'Administration n'a connaissance d'aucun élément susceptible de mettre en cause cette indépendance.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme **Astrid de Launoit**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026; Mme de Launoit remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 7 :87 du Code belge des sociétés et des associations et par le principe 3.5 du Code belge de Gouvernance 2020. Le Conseil d'Administration n'a connaissance d'aucun élément susceptible de mettre en cause cette indépendance.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

*Proposition de décision:* il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme **Bernadette Christine Blampain** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2026; Mme Blampain remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 7 :87 du Code belge des sociétés et des associations et par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil d'Administration n'a connaissance d'aucun élément susceptible de mettre en cause cette indépendance.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

8. Commissaire.

a. Approbation des honoraires du Commissaire relatifs au reporting ESEF pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

*Proposition de décision:* il est proposé d'approuver les honoraires du commissaire, PWC Bedrijfsrevisoren BV - Reviseurs d'entreprises SRL (ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5) relatifs au reporting ESEF qui s'élèvent à EUR 16.955 pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (plus TVA, débours et cotisation IRE/IBR).

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

b. Renouvellement du mandat du commissaire et approbation des honoraires.

*Proposition de décision :* il est proposé, sur recommandation du Comité d'audit, de renouveler le mandat en tant que commissaire du cabinet d'audit PwC Bedrijfsrevisoren BV - Reviseurs d'entreprises SRL (ayant son siège à 1831 Diegem, Culliganlaan 5), représenté par Alexis Van Bavel SRL (B00810), réviseur d'entreprises agréé, en qualité de représentant permanent, lui-même représenté par Alexis Van Bavel, réviseur d'entreprises agréé, pour un terme de trois ans prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027 ; et de fixer ses honoraires annuels à EUR 240.720 (hors TVA, hors débours, hors cotisation IRE/IBR, mais y compris les travaux à réaliser au titre des exigences ESEF, et y compris les travaux d'audit relatifs à la succursale grecque), indexés sur base annuelle selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou accord entre les parties.

<b>POUR</b>		<b>CONTRE</b>		<b>ABSTENTION</b>	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

9. Renouvellement de la nomination du prestataire de services d'assurance pour le reporting de développement durable et approbation des honoraires.

*Proposition de décision :* il est proposé, sur recommandation du Comité d'audit, de renouveler le mandat du cabinet d'audit PwC Bedrijfsrevisoren BV - Reviseurs d'entreprises SRL (ayant son siège à 1831 Diegem, Culliganlaan 5), pour la mission d'assurance limitée à des informations de durabilité de la Société, qui approuvera les informations de durabilité de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025. Conformément à l'article 3:60 §2 du Code belge des sociétés et des associations, le cabinet susmentionné désigne Alexis Van Bavel SRL

pour exécuter le mandat, avec Alexis Van Bavel, réviseur d'entreprises, en tant que représentant permanent ; de fixer les honoraires pour cette mission à EUR 145.000 (hors TVA, hors débours, hors cotisation IRE/IBR) ; et de confirmer la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 28 mai 2024 de nommer PwC Bedrijfsrevisoren BV/PwC Réviseurs d'Entreprises SRL pour réaliser la mission d'assurance sur les informations de durabilité, telle que prévue à l'article 3:58, §6 du Code belge des sociétés et des associations, pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024. Les honoraires pour cette mission s'élèvent à EUR 200.000 (hors TVA, hors débours, hors cotisation IBR/IRE).

10. Approbation du rapport de rémunération.

*Proposition de décision:* il est proposé d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social de 2024 tel que repris dans le rapport annuel 2024.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

\*

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par procuration pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le lundi 12 mai 2025 un ordre du jour modifié de l'Assemblée pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7 :130 du Code belge des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations.

Fait à ....., le .....

Signature(s) : .....(\*\*\*)

(\*\*\*) Les personnes morales doivent indiquer les noms, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom.